Case
FRC
5450

MÉMOIRE,

Sur l'organiſation des Bureaux du Commiſſaire du Roi au Département de la Caiſſe de l'Extraordinaire.

MLW 9818

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

MÉMOIRE.

Sur l'organiſation des Bureaux du Commiſſaire du Roi au Département de la Caiſſe de l'Extraordinaire.

L'Assemblée Nationale a vu, par le Mémoire que M. Amelot a eu l'honneur d'adreſſer à ſon Préſident, l'étendue du travail auquel ce Commiſſaire alloit être obligé de ſe livrer. En effet, nul Département, nulle Compagnie n'offre des obligations auſſi conſidérables ; elles ſeroient effrayantes, elles deviendroient même impoſſibles à remplir, ſi l'on n'étoit convaincu que l'importance de ce travail, & les avantages que l'on doit en retirer pour la choſe publique, détermineront l'Aſſemblée à procurer à celui qui en eſt chargé, tous les moyens de le rendre parfait.

On ſent combien, dans la ſituation préſente des choſes, il eſt néceſſaire d'aporter de l'économie dans les différentes branches d'administration; mais une économie bien entendue conſiſte à ne faire que les dépenſes utiles, & à ne pas s'arrêter à leur maſſe, quand il doit en réſulter un plus grand bénéfice.

Que l'on conſidére maintenant en quoi conſiſte le travail que doit entraîner l'administration confiée à M. Amelot.

Il doit 1°. ſe procurer, par le moyen des Départemens & des Diſtricts, auprès de 42000 Municipalités, l'état exact de tous les Domaines Nationaux, leur conſiſtance, leur contenance, leur ſituation, leur produit annuel, leur eſtimation.

2°. Faire porter ſur des regiſtres, conformes à la diviſion de la France, & pré-

parés à cet effet, tous les détails ci-deſſus.

3°. Avoir enſuite copie des actes de ventes pour en connoître les conditions, &c. & en porter les réſultats ſur les mêmes regiſtres.

4°. Suivre toutes les opérations que ces Biens ſubiront, ſoit dans leur régie, ſoit par les ventes.

5°. Veiller au recouvrement du produit de ces Biens & du prix de leurs ventes, ainſi que de toutes les autres recettes extraordinaires décrétées par l'Aſſemblée, au nombre deſquelles ſe trouve la Contribution Patriotique, qui, par ſa nature, entraîne des détails infinis & des embarras ſans nombre dans ſon aſſiette & dans ſa perception.

6°. Dépouiller tous les mois les journaux de 548 Receveurs de Diſtricts, pour ſuivre les progrès des différens genres de recouvre-

mens; faire connoître à la France entiere, l'état de ſon actif avec ſon paſſif, & lui faire appercevoir ſucceſſivement l'époque de ſa libération; il s'agit enfin de ſuivre, dans ces détails les plus minutieux, la comptabilité de pluſieurs milliards qui doivent être acquittés par des millions d'hommes.

Certainement, ni la Régie Générale, ni l'Adminiſtration des Domaines, ni les Fermes générales, ni les Recettes générales, ni l'Adminiſtration des Finances & du Tréſor public, n'offrent des détails auſſi immenſes.

Que l'on calcule maintenant les frais énormes de toutes ces Compagnies, & de ces différentes branches d'adminiſtration; que l'on calcule les frais des Payeurs des Rentes qui s'élévent à plus de 600000 ₶, & dont le travail conſiſte à payer ſur des états fournis, ſans avoir à diſcuter la dépenſe,

& à recevoir du Tréſor public, ſans avoir à veiller au recouvrement; que l'on calcule l'intérêt de ces divers objets avec celui de l'hypothéque de la dette nationale; que l'on conſidére enfin que, dans l'ignorance la plus entière de la valeur & de la quotité des Domaines Nationaux, il eſt queſtion de tirer du cahos qui l'environne, la baſe ſur laquelle repoſent maintenant le crédit public & la foi promiſe à tous les Créanciers de l'Etat, & l'on ne s'effrayera pas des frais énormes, ſans doute, mais indiſpenſables qu'exige une entrepriſe dont le ſuccès doit être aſſuré, & non compromis.

Diſſimuler à l'Aſſemblée Nationale une partie des difficultés qu'il faut vaincre pour parvenir à ce but, lorſqu'il faut combattre les efforts d'un Corps abattu, dont les membres irrités réſiſtent encore à la volonté générale, lorſqu'une régénération

entiere, confiée à des adminiſtrations nouvelles, dont le courage & le patriotiſme ne pouvant pas ſuppléer en un inſtant l'inexpérience, les étonne encore ; diſſimuler à l'Aſſemblée l'immenſité du travail, & craindre qu'une économie mal entendue ne la retienne dans une opération, d'où dépend en entier le ſuccès de la Conſtitution, ce ſeroit offenſer la Nation, ce ſeroit la trahir.

Celui qui a le courage d'entreprendre une tâche auſſi difficile, ne doit pas héſiter à demander les ſecours qui lui ſont néceſſaires, & il ne doit pas craindre qu'un refus, même partiel, rende ſes efforts inutiles, lorſque de ſi grands intérêts en dépendent.

Voici donc les demandes que forme M. Amelot : ſon travail se diviſe en deux branches ; la partie d'Aminiſtration & de

correſpondance, & celle d'aſſiette & de comptabilité.

La premiere conſiſte à faire toutes les diſpoſitions néceſſaires, pour procurer l'exécution des loix qui intéreſſent ſon Département, & veiller à cette exécution. Il faut donc préparer les inſtructions qui doivent être envoyées aux Corps adminiſtratifs; entrer, dès-à-préſent, en correſpondance avec eux; entretenir exactement cette correſpondance; l'étendre ſouvent juſqu'aux plus ſimples Municipalités; former des demandes, répondre aux queſtions, éclaircir des doutes, &c. Il eſt aiſé d'appercevoir que le recouvrement du produit des Domaines nationaux, ſoit par baux, ſoit par ventes, ainſi que des autres recettes, exigera tout ce travail.

Il demande, pour cet objet, 36 Commis à appointemens fixes, qu'il diviſera en 6

Bureaux compoſés chacun d'un Chef, d'un ſous-Chef & de 4 Commis aux écritures : ces 6 Bureaux auront à leur tête un premier Commis.

La partie d'aſſiete & de comptabilité, conſiſte à dépouiller ſur les regiſtres préparés, d'après la diviſion du Royaume en Diſtricts, tous les Procès-verbaux de délimitation, ſituation, contenance & eſtimation des Domaines nationaux exiſtans dans chacune des 42,000 Municipalités; à porter ſur les mêmes regiſtres les actes de vente, & à ſuivre le recouvrement progreſſif de chaque objet, à en préſenter la ſituation, & à offrir enfin un réſultat aſſez certain, pour que la Nation puiſſe balancer continuellement ſes reſſources avec ſes engagemens.

Les détails immenſes de cette partie exigent un grand nombre de bras; il eſt

même difficile d'évaluer le beſoin : cependant on demande pour cette partie 72 Commis à appointemens fixes, leſquels ſeront diviſés en 12 Bureaux compoſés chacun d'un Chef, d'un ſous-Chef & de 4 Commis aux écritures. Ces Bureaux ſeront dirigés par un premier Commis. Cette diviſion eſt indiſpenſablement néceſſaire pour l'ordre à établir dans cette partie.

Reſte enſuite le bureau d'enregiſtrement & de renvoi, pour lequel on demande un Chef, un ſous-Chef & quatre Commis aux écritures à appointemens fixes. C'eſt dans ce ſeul Bureau que les Paquets acheveront d'être fermés & ſeront contreſignés.

M. Amelot eſt loin de croire que ce nombre de Commis puiſſe être ſuffiſant, dans le moment ſur-tout où l'on formera l'aſſiete des Domaines nationaux; mais, pour ne pas admettre une charge fixe trop

forte, il demande que tous autres Commis qui lui ſeroient néceſſaires, momentanément, ſoient pris, comme ſurnuméraires.

M. Amelot obſerve que, pour un travail de cette nature, il ne peut employer tous les ſujets indifféremment, une erreur ou un oubli dans un dépouillement, rendroit les réſultats fautifs, & entraîneroit enſuite des recherches énormes pour en connoître la cauſe : l'exactitude, l'intelligence & le talent ont beſoin d'être rétribués d'une maniere convenable, & on ne peut que s'en rapporter, à cet égard, à la juſtice de l'Aſſemblée.

M. Amelot chargera nommément une perſonne de recevoir les fonds des bureaux, & de payer tous les membres qui les compoſeront, & il deſire que le compte appuyé des quittances de chacun, ſoit examiné tous les ans.

Si M. Amelot n'étoit pas aſſez heureux pour inſpirer une confiance ſuffiſante dans les demandes qu'il forme ; il deviendroit inutile & même dangéreux de remettre à ſes ſoins une opération dont le ſuccès deviendroit alors douteux.

Les Commiſſaires de l'Aſſemblée, en ſuivant ce travail, ſeront à portée de ſe convaincre des motifs qui dicteront les demandes de M. Amelot ; mais il eſt eſſentiel qu'ils jugent ces demandes par l'expérience.

On appercevra, ſans peine, d'après les détails qui viennent d'être donnés, la néceſſité de deſtiner à des Bureaux auſſi conſidérables, un emplacement commode & ſpacieux, & dont les communications ſoient faciles relativement à la ſurveillance qu'ils exigent, & aux rapports qui exiſteront entr'eux. On ſentira, ſans peine auſſi, qu'une

opération de cette nature a beſoin de la préſence continuelle de celui à qui elle eſt confiée, & qu'il ne peut être logé ailleurs qu'où ſeront ſes Bureaux.

C'eſt dans le courant de ce mois-ci que toute cette immenſe machine doit ſe monter, car tous les matériaux afflueront en Janvier, & il importe de ne pas ajouter au retard qu'elle éprouve déjà, un encombrement dont il deviendroit impoſſible de ſe tirer. C'eſt particulièrement en débutant qu'il ne faut pas être trop économe de bras, & que leur nombre doit répondre au travail, de maniere qu'il ſoit fait avec clarté, méthode, & ſans précipitation ; car, où la baſe eſt vicieuſe, l'édifice écroule.

Il faut donc que l'emplacement ſoit déterminé ſur le champ, & qu'il puiſſe être diſpoſé au 1er. Janvier. C'eſt de cette époque que doit partir l'organiſation définitive des

Bureaux, ainſi qu'elle a été propoſée ci-deſſus.

En attendant, il eſt important que M. Amelot ſoit autoriſé à prendre le nombre de ſujets qui lui ſera néceſſaire; il les éprouvera, & ſe mettra à même de n'employer en définitif, que des gens ſûrs, intelligents, & dont le travail puiſſe inſpirer confiance.

Pluſieurs perſonnes s'effrayeront peut-être des demandes de M. Amelot; mais ont-elles médité cette entrepriſe? préſentent-elles des moyens de parvenir au même but d'une autre manière? ſont-elles reſponſables de l'exécution? & lorſqu'elles ont droit de la ſurveiller, peuvent-elles refuſer à celui qui en eſt reſponſable, le moyen d'agir, & les forces néceſſaires pour venir à bout de l'entrepriſe?

Il n'eſt pas queſtion ici d'une opération obſcure & cachée; elle doit exiſter au grand jour, & chacun doit avoir la facilité de ſe

672

pénétrer de ſon utilité, & des moyens que l'on employe pour ſon éxécution, en les voyant mis en uſage, & en jugeant de leur ſuccès.